



**Adoption
17 décembre 2018**

**Dernière mise à jour
22 mars 2021**

Politique de reconnaissance des organismes

Loisirs, culture et vie communautaire

Table des matières

INTRODUCTION	2
ORIENTATION DU SERVICE.....	2
LES OBJECTIFS	2
LES PRINCIPES	3
CATÉGORIES D'ORGANISMES.....	3
CRITÈRES DE RECONNAISSANCE	3
PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE.....	4
SOUTIEN OFFERT AUX ORGANISMES	5
ENTRÉE EN VIGUEUR	6
ANNEXE A.....	7
ANNEXE B	8

AVIS

Le masculin a été utilisé dans ce texte afin d'en alléger la lecture.

Le nom comme *Ville* remplace *Ville de Donnacona*.

Le nom commun *service* remplace *Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire*.

Introduction

Au fil des dernières années, la Ville de Donnacona a mis sur pied des politiques afin d'encadrer ses mesures administratives et d'influencer le milieu sur certains aspects. Ces politiques furent le fruit de réflexions et de travaux de comités qui en assurent le suivi et l'application.

La Ville de Donnacona reconnaît l'apport important des organismes sans but lucratif, œuvrant sur son territoire, dans l'amélioration constante de la qualité de vie de toutes les catégories d'âge des personnes y vivant.

La reconnaissance des organismes œuvrant dans le domaine communautaire, culturel et sportif, permet de définir clairement le soutien que la Ville leur accorde de manière équitable et transparente.

En collaboration avec les partenaires du milieu, la Ville de Donnacona s'engage, par l'entremise du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à améliorer constamment la qualité de vie de ses citoyens.

Le rôle des organismes reconnus par le milieu est essentiel à la réalisation de cette mission.

Orientation du service

Les champs d'intervention du service sont l'activité physique, le sport, la culture et le développement social. Ils touchent également les infrastructures de la Ville, les activités de plein air, les saines habitudes de vie, la vie communautaire, l'événementiel et les activités libres. Ces axes d'intervention sont tous dirigés vers les mêmes valeurs, soit la satisfaction des citoyennes et des citoyens, l'excellence, la collaboration et le respect. Il est donc primordial que les organismes concernés et leurs équipes de bénévoles qui interviennent auprès de la population le fassent dans le même sens. L'implication des bénévoles au sein de ces organismes est d'une importance première afin qu'ils puissent offrir un service de qualité.

Les objectifs

La politique de reconnaissance aux organismes vise les objectifs suivants :

- › Concerter les actions de la Ville et celles des organismes pour assurer une meilleure qualité de service afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la Ville de Donnacona ;
- › Établir les liens et les modalités de partenariat entre la Ville et les organismes œuvrant sur son territoire;
- › Définir, faire connaître et appliquer les critères d'admissibilité et de reconnaissance des organismes;
- › Définir les catégories et le statut des organismes pouvant faire l'objet d'une reconnaissance et d'un soutien;
- › Déterminer les procédures administratives liées à la reconnaissance et au soutien des organismes;

- › Définir et faire connaître les formes et les modalités de soutien offert aux organismes reconnus;
- › Soutenir les organismes dans l'organisation et la réalisation de leurs activités dans le respect de la mission de la Ville.

Les principes

La politique de reconnaissance aux organismes repose sur les principes suivants :

- › Assurer une équité dans la distribution des ressources, tout en favorisant l'accessibilité à des services de qualité répondant aux besoins des organismes, en fonction des disponibilités de la Ville;
- › La reconnaissance de l'apport des bénévoles et des associations qui prennent en charge les activités et les services à la communauté;
- › Le soutien aux efforts et à l'engagement des organismes et des bénévoles;
- › Le soutien aux initiatives qui contribuent au dynamisme du milieu et à l'amélioration de la qualité de vie;
- › L'accessibilité à des activités et des services de qualité, répondant aux besoins de la collectivité;
- › L'optimisation et la rationalisation des ressources publiques et une saine gestion des infrastructures.

Catégories d'organismes

La Ville de Donnacona reconnaît ces quatre catégories d'organismes :

- › **Jeunes, familles et aînés** : Organismes dont la clientèle se compose majoritairement de jeunes âgés de 18 ans et moins, de parents et enfants ou de personnes de 50 ans et plus, et dont l'intervention s'inscrit dans l'orientation du service;
- › **Adultes** : Organismes dont la clientèle se compose majoritairement de personnes adultes et dont l'intervention s'inscrit dans l'orientation du service;
- › **Festivals et événements** : Organismes dont le but premier est d'organiser un festival ou un événement majeur et dont les activités se tiennent à 100 % dans la ville de Donnacona;
- › **Groupes spontanés** : Regroupement de personnes réunies dans le seul but de pratiquer une ou des activités s'inscrivant dans l'orientation du service, et ce, sans objectif lucratif.

Critères de reconnaissance

Pour obtenir une reconnaissance et pour avoir le statut d'organisme reconnu, un organisme doit :

- › Avoir un statut juridique valide d'organisme à but non lucratif (à l'exception des groupes spontanés);
- › Avoir son siège social ou un lieu de service situé dans la Ville;
- › Avoir des objectifs qui répondent à un ou des besoins des citoyens de la Ville en matière de loisirs, de culture et de vie communautaire et qui soient en lien avec la mission ou les orientations de la Ville;
- › Avoir un conseil d'administration non rémunéré;
- › Détenir et fournir la preuve d'une assurance responsabilité civile et des administrateurs;
- › Regrouper ou servir au moins 10 membres et/ou participants provenant de la Ville;
- › Offrir des services ou organiser des activités qui se déroulent sur le territoire de la Ville et pour ses citoyens;

- › S'engager à appliquer, dans l'établissement des coûts d'inscriptions, une surcharge à l'endroit des non-résidents de la Ville de Donnacona selon une entente approuvée par la politique municipale. Concernant les inscriptions pour des cours ou la pratique d'une activité de façon récurrente dans l'année, accorder la priorité aux personnes résidant dans la Ville;
- › Respecter les politiques, les lois et les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

Nonobstant l'ensemble de ces critères de reconnaissance, le conseil municipal se donne le droit de refuser une demande de reconnaissance en cas de conflit avec le mandat de la Ville de Donnacona, sa mission, ses valeurs et/ou ses principes.

Procédure de reconnaissance

Documents à fournir

- › Le formulaire dûment complété;
- › La résolution de son conseil d'administration exprimant le souhait de déposer une demande de reconnaissance et un engagement à respecter les conditions et les exigences liées à cette reconnaissance;
- › Une copie de son acte constitutif;
- › Une copie de ses règlements généraux;
- › Le procès-verbal de sa dernière assemblée générale;
- › Les états financiers de sa dernière année (revenus et dépenses, bilan financier).

Les autres documents suivants devront être fournis **sur demande** seulement :

- › Son rapport annuel détaillé portant sur ses activités;
- › Une liste des membres de son conseil d'administration (nom, fonction et coordonnées);
- › Une liste de ses participants, s'il y a lieu (nom, adresse complète et numéro de téléphone). Cette liste demeurera confidentielle;
- › Une liste des activités et des services qu'il offre en matière de sécurité des citoyennes et citoyens (ex. : règlement sur la sécurité, procédure en cas d'accident, code d'éthique, politique sur le filtrage des bénévoles);
- › Les dépliants et les brochures sur les activités et les services qu'il offre, s'il en a produit.

Étude du dossier et attestation de reconnaissance

Un accusé réception sera ensuite acheminé à l'organisme, qui, en retour, sera informé des prochaines étapes. Après l'analyse du dossier fait par l'équipe du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, une recommandation sera faite au conseil de ville, qui lui, accordera ou non la reconnaissance. Dans certains cas, une entente peut être signée avec la Ville concernant les services offerts.

Durée et renouvellement

La reconnaissance dure un an ou plus selon la classe. Elle est renouvelable automatiquement à l'échéance de la dernière reconnaissance à condition que l'organisme réponde aux critères et aux exigences liés à sa reconnaissance par la Ville, dont celle de respecter tous les règlements, les politiques et les procédures de la Ville. L'organisme doit également inviter, à son assemblée générale annuelle, la personne responsable de son dossier au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et accepter qu'elle

puisse assister occasionnellement aux réunions du conseil d'administration, si le besoin se fait sentir par le service.

De plus, l'organisme doit fournir à la Ville, avant le 1^{er} novembre de chaque année, les documents suivants :

- › Le procès-verbal de son assemblée générale annuelle (30 jours après, date limite le 1^{er} novembre) même s'il n'a pas encore été approuvé;
- › Ses états financiers (30 jours après leur établissement, date limite le 1^{er} novembre);
- › Une preuve d'assurance civile et administrateurs;
- › Tout autre document exigé par la Ville. Les documents seront conservés dans le dossier de l'organisme à titre de référence.

Soutien offert aux organismes

La Ville de Donnacona offre différents soutiens aux organismes qu'elle reconnaît. Ce soutien peut être différent selon la catégorie dans laquelle se trouve l'organisme. Le tableau, qui figure à l'annexe A, précise l'admissibilité à chaque type de soutien. Ces derniers seront réévalués d'année en année en fonction des disponibilités de la Ville. Si le service ne peut plus être offert, les organismes seront informés suffisamment à l'avance.

Soutien professionnel

La Ville offre un soutien professionnel selon les besoins de l'organisme concerné. Un employé du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire agit comme répondant de la Ville auprès de celui-ci. Le soutien offert peut prendre la forme d'un appui pour assurer le bon déroulement de la vie démocratique, d'une expertise-conseil dans l'élaboration et l'application de programmes, dans l'organisation d'activités ou encore dans le développement de l'organisme. Un soutien peut être offert afin de permettre à l'organisme de posséder sa charte en bonne et due forme.

Soutien administratif

Inscriptions

Les organismes sont invités à s'occuper de leurs inscriptions. Cependant, la Ville peut assumer, uniquement pour les organismes qui bénéficiaient de ce service auparavant, la saisie des inscriptions concernant les activités qui se trouvent dans la programmation des loisirs.

Promotion et diffusion

Les organismes ont la possibilité de promouvoir dans la programmation du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, les activités auxquelles on peut s'inscrire pour une session ou plus. La Ville leur offre également différents services selon la catégorie dans laquelle ils sont reconnus. Ces services sont détaillés dans une procédure qui leur est remise. Des espaces d'affichage sont également mis à leur disposition dans les lieux d'activités.

Formation offerte aux bénévoles

La Ville fournira l'information sur la formation des bénévoles qui est dispensée soit par son service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, soit par les associations

travaillant dans le domaine des loisirs. De plus, selon les besoins des organismes, la Ville pourra organiser des formations à certains moments précis.

Bureautique

La Ville limite l'utilisation du papier. À cet effet, elle encourage le recours aux technologies de l'information comme mode de communication. La Ville offre un soutien quand les organismes partenaires et associés ont besoin de photocopies, à condition qu'elles soient essentielles à la réalisation de leur mandat de vie démocratique, et ce, selon des critères fournis annuellement aux organismes.

Support comptable

Les organismes ont la possibilité d'obtenir de l'aide au niveau de la tenue des activités comptables. Le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire peut assumer, en partie, ou en totalité, la gestion financière des organismes.

Soutien technique

Prêt de matériel et d'équipement pour la programmation régulière

La Ville offre un service de prêt en fonction du matériel dont dispose le service pour que l'organisme reconnu puisse offrir sa programmation régulière (selon les règles de fonctionnement). L'organisme qui souhaite avoir une liste du matériel mis à sa disposition doit en faire la demande.

Prêt de matériel et d'équipement pour les événements spéciaux

Selon une procédure établie, la Ville offre du matériel dont le service dispose pour la tenue d'activités spéciales s'adressant à toute la population. L'organisme peut le réserver et venir le chercher.

Locaux et plateaux

L'utilisation des locaux et des terrains est possible. Cependant, il faut réserver selon la procédure établie. À certains moments, des frais d'utilisation sont applicables, selon la politique de tarification en vigueur. Dans certains cas et en fonction des besoins particuliers des organismes, il est possible que ceux-ci aient accès à des locaux à usage exclusif, selon les disponibilités de la Ville.

Soutien financier

Les organismes reconnus ont la possibilité de faire une demande d'aide financière en se référant à la *Politique d'attribution d'aide financière* de la Ville de Donnacona. Cette politique vise à promouvoir les organismes et à encourager la vivacité des centaines de bénévoles qui ont à cœur l'humanisme de Donnacona. Elle encourage également les organismes dans l'organisation d'activités locales auxquelles pourront profiter les citoyens de tous âges résidents de Donnacona.

Entrée en vigueur

La présente procédure est applicable à compter du jour de son approbation par le conseil municipal.

Annexe A

Les types de soutien selon les catégories d'organismes reconnus

	Jeunes, familles et aînés	Adultes	Festivals et événements	Groupes spontanés
Soutien professionnel				
Vie démocratique	X	X		
Programmes et événements	X	X	X	
Développement de l'organisme	X		X	
Soutien à l'incorporation	X			
Soutien administratif				
Inscriptions	X			
Promotion et diffusion	X	X	X	
Formations offertes aux bénévoles	X	X	X	
Bureautique	X	X		
Photocopie	X	X	X	
Support comptable	X			
Soutien technique				
Prêt de matériel et d'équipement (Programmation régulière)	X	X	X	X
Prêt de matériel et d'équipement (événements spéciaux)	X	X	X	X
Locaux et plateaux	X	X	X	X
Soutien financier				
Soutien aux projets	X	X	X	

Annexe B

Formulaire de demande de reconnaissance et de soutien aux organismes

1. Identification de l'organisme		
Nom de l'organisme :		
Adresse de l'organisme :		
Téléphone principal :		
Téléphone secondaire :		
Courriel :		
Site internet :		
2. Identification du principal répondant de l'organisme		
Nom :		
Fonction du répondant au sein de l'organisme		
Téléphone :		
Courriel :		
3. Admissibilité de l'organisme		
Quel est le statut légal de votre organisme?		
<input type="checkbox"/>	Organisme à but non lucratif	NEQ :
<input type="checkbox"/>	Groupe spontané	
<input type="checkbox"/>	Autres	Précisez :
Quelle est l'année de fondation de l'organisme?		
Combien de personnes siègent à votre conseil d'administration?		
Combien parmi ces personnes sont des résidents de Donnacona?		
4. Clientèles et activités		
Quelle est votre principale clientèle ?		
<input type="checkbox"/>	Jeunes	Pourcentage :
<input type="checkbox"/>	Familles	Pourcentage :
<input type="checkbox"/>	Aînés	Pourcentage :
<input type="checkbox"/>	Adultes	Pourcentage :
Quel est le nombre total de personnes jointes par les services de l'organisme ?		
Quel est le pourcentage de résidents de la Ville de Donnacona qui fait partie de votre clientèle ?		
Combien de membres compte votre organisme ?		
Quel est votre principal secteur d'intervention ?		
<input type="checkbox"/>	Sport	

<input type="checkbox"/>	Culture
<input type="checkbox"/>	Communautaire
<input type="checkbox"/>	Autre :
Quelle est la mission de l'organisme ?	
Vos services sont-ils accessibles à l'ensemble de la communauté ?	
Vos services sont-ils diffusés publiquement ?	
Décrivez brièvement vos activités annuelles	
5. Signature	
Je certifie que les renseignements donnés dans le présent formulaire sont exacts.	
Signature :	Date :
6. Documents à joindre à la demande	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Une résolution du conseil d'administration de l'organisme exprimant le souhait de déposer une demande de reconnaissance et un engagement à respecter les conditions et les exigences liées à cette reconnaissance; 2. Une copie de l'acte constitutif 3. Une copie des règlements généraux 4. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale 5. Les états financiers de la dernière année (revenus et dépenses, bilan financier) 6. Une preuve d'assurance valide 	

Veillez faire parvenir votre formulaire de demande ainsi que tous les documents obligatoires au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire par un des moyens suivants :

En personne ou par la poste à l'adresse suivante :

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Ville de Donnacona

300, rue de l'Église
Donnacona, Québec
G3M 1Z5

Par courriel à l'adresse électronique loisirs@villededonnacona.com.